

Procès-Verbal

Séance du mercredi 10 septembre 2025

L'an 2025, le 10 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, le Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY.

*Madame Caroline BARROS a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,
Monsieur Hervé DESBOIS, a donné pouvoir à Monsieur Julio FAMILIAR.*

Absent excusé : Monsieur François CATHELINEAU.

A été nommée secrétaire : Madame Denise VILLETTE.

ORDRE DU JOUR :

- Conseil Municipal : **Approbation** du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025.
- **Délibération** : Approbation de la convention de prêt des gobelets réutilisables.
- **Délibération** : Autorisation donnée au Maire de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Loges.

DIVERS :

Informations et questions diverses.

PRÉAMBULE :

En préambule, Monsieur le Maire prend la parole et porte à la connaissance de ses Conseillers la démission de Monsieur Paul MARCOIN, conseiller municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire procède à l'appel des élus municipaux. Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2025 :

Il est fait observer que le procès-verbal contient une erreur de syntaxe due à une répétition en page 6 et 7.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Dans une logique de réduction des déchets à la source, la mairie de Sigloy encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement.

Afin de renforcer sa communication et son soutien dans cette démarche lors des différentes manifestations, la mairie de Sigloy a décidé de financer la fabrication de gobelets réutilisables qu'elle met à disposition des associations de Sigloy qui organisent des évènements sur la commune.

Monsieur le Maire propose de régir les modalités de prêt de ces gobelets sous forme d'une convention qui précise entre autres :

- Les bénéficiaires du prêt,
- Les consignes d'hygiène,
- Les modalités de retrait et de restitution des gobelets,
- Les sanctions en cas de non-respect de la convention.

Où l'exposé, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention en annexe de la présente délibération ;
- **FIXE** le montant de la participation financière par gobelet absent ou endommagé à 1 euro ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, la secrétaire de mairie ou le Régisseur, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Dans le cadre de son opération « Cœur de Village », la commune de Sigloy procède au remplacement de son éclairage public vieillissant et obsolète afin de faire des économies d'énergie et réaliser ainsi la dernière tranche de son plan « LED », les candélabres du bourg n'étant pas équipés d'ampoules à basse consommation.

Monsieur le Maire expose que la subvention sollicitée en janvier 2025 auprès de la Préfecture au titre de la DETR et/ou DSIL a été refusée au motif « travaux d'éclairage non prioritaires » et que, par conséquent, il conviendrait d'utiliser le solde du fonds de concours de la Communauté de Commune des Loges, soit 34 000 €.

Le montant de l'opération projetée s'élève à 58 731,00€ HT soit 70 476,00€ TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

ÉCLAIRAGE PUBLIC – OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE		
	70 476,00€	Coût TTC
	58 731,00€	Coût HT
-	34 000,00€	Solde fonds de concours CCL
	24 731,00€	Autofinancement (reste à la charge de la commune) hors TVA

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Loges suivant le plan de financement susmentionné.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS :

- Revenant sur le financement des candélabres du bourg de la commune, Monsieur le Maire précise qu'il n'exclut pas le financement du reste à charge de la commune par la souscription d'un prêt.
En sa qualité de membre du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Monsieur Dominique LELIÈVRE se propose d'interroger ces derniers aux fins de savoir si une subvention peut être demandée au titre de la réalisation d'économies d'énergie.
Les membres du Conseil Municipal craignent un refus car le devis est validé mais s'accordent sur le fait qu'il faut en faire la demande afin de lever tout doute.
- Suite à la proposition de la Communauté de Communes des Loges de modifier la répartition du nombre de passage de la conseillère de prévention entre les communes membres de la CCL, Monsieur le Maire informe ses Conseillers Municipaux que ce dernier a sollicité un passage supplémentaire pour les agents de la commune.
Il précise qu'elle se présentera désormais deux fois par an pour prévenir de la santé et des risques liés au travail.

Madame Anne MILLISCHER intervient et revient sur la proposition faite par la Communauté de Communes des Loges de mettre en place une convention visant réaliser une commande mutualisée pour l'acquisition de défibrillateurs à installer dans les lieux publics.

Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes des Loges n'a pas communiqué à ce sujet depuis les précédents échanges.

- Monsieur le Maire présente la demande du CPTS Est Orléanais qui souhaite accéder à une salle communale pouvant accueillir une quinzaine de personnes les jeudis ou vendredis en vue de proposer des cours d'initiation à la boxe dans le cadre de leur mission « prendre soins des soignants ».
Le Conseil Municipal s'entend à :
 - Privilégier les jeudis pour ne pas déranger le planning de location de la salle des fêtes ainsi que les cours de l'association du tir à l'arc ;
 - Proposer la salle du presbytère afin d'éviter une usure prématurée du parquet de la salle des fêtes pouvant relever du piétinement et du passage intensif liés à la pratique d'une activité sportive ;
 - Fixer le montant de la location trimestrielle à 150 euros.

Suivant discussion, Madame Anne MILLISCHER suggère de réfléchir sur la rédaction d'un règlement visant à instaurer des règles de bonnes pratiques quant à l'utilisation de la salle des fêtes dans un contexte sportif.

- Monsieur le Maire expose que des cours de motricité et d'éveil sont organisés par l'Association de Gymnastique Volontaire de Neuvy le mercredi de 10h30 à 11h30 dans la salle de motricité de l'école sans qu'il n'ait été consulté au préalable.
Par ailleurs, ce dernier a été sollicité afin de participer aux frais incombant aux adhérents à hauteur de 130 euros + 26.50 euros (licence) par enfant fréquentant la garderie.

Monsieur le Maire, soutenu par les membres du Conseil Municipal, expose qu'il souhaite que cette pratique cesse, notamment pour les raisons suivantes :

- L'accès autorisé à des enfants et à des adultes extérieurs à l'établissement scolaire pendant les heures de garderie soulève un problème d'insécurité. D'autant plus que les mesures de sécurité sont endurcies du fait de l'instauration du plan Vigipirate ;
- Le principe d'une participation financière de la commune n'est pas équitable tant à l'égard des enfants de la commune qui n'exercent pas cette activité qu'à l'égard des autres associations proposant des activités ;
- Les cours de motricité sont au programme scolaire des enfants de l'école de Sigloy et sont dispensés quotidiennement par les professeurs des écoles ;
- En cas d'incident, il sera difficile de caractériser la responsabilité engagée.

- Monsieur le Maire prend la parole et informe ses Conseillers Municipaux que les réunions hebdomadaires de chantier relatives aux travaux de l'opération « Cœur de Village » se tiennent dorénavant tous les lundis en lieu et place des mardis.

Il explique que ces réunions de terrain sont nécessaires pour permettre de rectifier certains travaux rapportés sur plan qui s'avèrent non adaptés à la configuration réelle des lieux. Entre autres, Monsieur le Maire a demandé la réduction de l'arrondit de voirie devant l'église ainsi qu'une tranchée technique pour le candélabre supplémentaire.

Monsieur Bernard ASSELIN prend la parole et demande s'il est possible de profiter des travaux en cours sur l'avant de la mairie pour moderniser le système d'arrosage des massifs, celui-ci étant manuel jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu que l'agent communal tire un tuyau d'arrosage.

Madame Anne MILLISCHER réitère sa demande portant sur la pose des panneaux de signalisation de limitation de vitesse à 30km/h sur les Routes de La Tuilerie, de Neuvy et de la Malvandière. Monsieur le Maire répond qu'il va relancer la Communauté de Communes des Loges pour les routes d'intérêt communautaire. Suivant le nombre de panneaux qui seront fournis par cette dernière, la commune ajustera ses besoins pour les routes d'intérêt communal.

Monsieur Dominique LELIÈVRE rapporte qu'il y a une accumulation de panneaux de signalisation sur un même poteau situé à l'intersection de la Route de la Tuilerie et de la Route de la Levée puis fait constater que la signalisation est dénuée de sens. Il y a lieu d'apurer le nombre de panneaux et d'adapter la signalisation en fonction de la réglementation applicable à la voirie.

- Monsieur le Maire souhaite faire une dernière mise au point sur les festivités organisées ce samedi 13 septembre à l'occasion des 20 ans des Passeurs de Loire. De cet échange il en ressort que :

- Le fauchage a été réalisé afin de rendre le site plus praticable et accueillant,
- Le raccordement provisoire du site en électricité est en cours,
- Le site ainsi que le parking seront éclairés de nuit,
- L'alimentation en eau non potable est prévue (tonne à eau) pour la manutention,
- Le matériel prêté a été retiré afin de permettre une mise en place optimale dès le vendredi matin,
- Le balisage et la signalisation sont à finaliser,
- Les tee-shirts des bénévoles ont été récupérés auprès du fournisseur et seront distribués le samedi matin,
- Il reste à confectionner des tickets pour l'organisation des promenades en calèche,
- L'organisation afférente à l'installation, au démontage du site, ainsi qu'au déroulement de la journée, est planifiée. Il est fait constater que de nombreux bénévoles ont répondu présents.

Monsieur Dominique LELIÈVRE prend la parole et suggère de prévoir une journée d'astreinte pour l'agent communal afin de gérer les éventuels imprévus avec réactivité sans bousculer l'organisation de l'évènement.

Il précise avoir interrogé ce dernier plus tôt dans la journée et que celui-ci a répondu qu'il pourrait se rendre disponible.

Les membres du Conseil Municipal n'y voient pas d'objection.

Monsieur Denis BOURSIN souhaite connaître le bilan financier de cet évènement.

Il est rappelé le montant décevant de la subvention concédée au titre du « Loiret au fil de l'eau » eu égard de celui escompté.

Monsieur Dominique LELIÈVRE intervient et rappelle que l'objectif initial de l'organisation de cette manifestation était avant tout d'offrir un moment convivial à la population tout en excluant la notion de rentabilité.

Il est convenu qu'un bilan général sera dressé à l'issue de la manifestation.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Monsieur Vincent ASSELIN.

La secrétaire de séance,
Madame Denise VILLETTE.

